

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne, et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrick, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, WARIN Gérard.

Excusés : Madame FOYART Kristine, Messieurs CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DEMAISON Daniel, GUESNIER Jean-Noël, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POUPLIN Charles, TASSIN Jackie.

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie et Monsieur ONIMUS Patrick.

Monsieur le Président, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

1. Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché de travaux sur la commune de SAINS MORAINVILLERS

Le Président explique que dans le cadre des travaux d'enfouissement des 3 réseaux prévus sur la commune de Sains Morainvillers, pour la rue du Général Leclerc, la rue Oclin et la rue du Cul de Sac, le SEZEO a réalisé un appel d'offre en procédure adaptée.

Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEZEO et la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet BEIMO, conformément au marché de maîtrise d'œuvre.

Les travaux seront coordonnés avec SICAE OISE pour la pose d'un réseau HTA sur une partie de la rue du Général Leclerc.

Critères de notation :

- valeur technique : 50 %
- prix : 40 %
- délai de réalisation : 10 %

Les entreprises INEO Nord Picardie et SDEL Oise ont présenté une offre dont l'analyse se résume ainsi :

Critères	NOTATION	
	INEO	SDEL
Valeur technique (selon mémoire) sur 50 points	20,5	48,00
Prix sur 40 points	36,25 <i>(offre à 420 002,30 € HT)</i>	40,00 <i>(offre à 380 614,60 € HT)</i>
Délai sur 10 points	8	10
TOTAL sur 100 points	64,75	98,00

Le Président souligne que la société INEO n'a pas ou peu répondu à un certain nombre de critères dans son mémoire technique (ex. propreté du chantier, fiches techniques, planning, gestion des déchets).

Par conséquent le Président propose d'attribuer ce marché à la société SDEL Oise pour un montant total de 380 614,60 € HT

Pour mémoire le SEZEO prend en charge 50 % du coût relatif à la basse tension soit 92 128,80 € HT à charge du syndicat et 299 977,80 € à charge de la commune.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Comité pour signer ce marché et toutes les pièces s'y attachant.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'accord-cadre pour les travaux sur les réseaux de basse-tension, d'éclairage public et de télécommunication

Le Président explique que dans le cadre de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable réalisée pour retenir des entreprises pour les travaux sur les réseaux Basse-Tension, Éclairage public et télécommunication sur le territoire du SEZEO, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 novembre 2016 à 18h00 pour l'attribution.

Le marché est divisé en 3 lots correspondant à 3 zones géographiques (Nord-Centre-Sud).

Il informe les membres que 6 entreprises (ou groupements) ont présenté une offre et que la Commission d'Appel d'Offre a décidé d'attribuer les lots conformément à l'analyse réalisée à savoir :

- **Zone Nord** : entreprise LESENS Vallée de l'Oise
- **Zone Centre** : groupement INEO NORD PICARDIE – SAS EIFFAGE énergie
- **Zone Sud** : groupement SAS SDEL OISE – SAS CORETEL

Le Président demande aux membres d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offre et de l'autoriser à signer l'accord-cadre et tous les documents y afférents.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les conventions de mandats

Le Président demande l'autorisation de signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux ci-après :

Travaux	Maitre d'ouvrage délégué	Participation du SEZEO	
		%	€ HT
BARBERY : enfouissement des réseaux rues du Gal de Gaulle, Ognon et chemin de la Victoire	BARBERY	50 %	67 497,73 €
BREUIL LE SEC enfouissement rue Guy Boulet	BREUIL LE SEC	10 %	3 964,87 €
CLAIROIX : enfouissement rue Sibien	CLAIROIX	10 %	4 989,55 €
GRANDFRESNOY : enfouissement rue des Auges (tranche 2)	GRANDFRESNOY	50 %	62 529,73 €
JONQUIÈRES : enfouissement rue des Écoliers et rue du Mont Clergé	JONQUIÈRES	50 %	31 408,89 €
MOYVILLERS : enfouissement rue de Lamorlaye et rue de la Hayette	MOYVILLERS	50 %	34 296,39 €
RIVECOURT : enfouissement rue du Grand Ferré (tranche 2)	RIVECOURT	50 %	20 617,84 €

SAINT SAUVEUR : renforcement et enfouissement rue Pasteur (tranche 2)	SAINT SAUVEUR	100 %	153 373,39 €
SAINTINES : enfouissement rue Pasteur	SAINTINES	50 %	45 762,41 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Avenant avec la commune de BREUIL LE SEC

Le Président explique qu'une convention de mandat a été signée pour les travaux de renforcement et d'enfouissement de la rue de la Gare à BREUIL LE SEC.

Les montants pris en compte correspondent aux règles d'application du syndicat au titre de l'année 2014.

Afin de solder cette opération avec la commune, il convient d'ajuster par avenant à la convention de mandat la participation du SEZEO comme suit :

- maîtrise d'œuvre : 3 459,18 € HT (forfait)
- tranchées : 8 118,00 € HT (forfait)
- câblage : 51 287,00 € HT (réel)

TOTAL : 62 864,18 € HT

Il informe que le SEZEO avait notifié à la commune un montant maximum de 120 800 € au titre de la programmation 2014.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant à la convention de mandat initiale selon la répartition ci-dessus.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Programmation FACÉ 2016

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le SEZEO doit adresser avant le 31 décembre 2016 sa programmation dans le cadre des enveloppes attribuées.

Sous programmes 2016 :

- renforcement : 470 000,00 €
- extension : (demande d'affectation au renforcement) 100 000,00 €
- environnement 80 000,00 €
- fils nus 120 000,00 €

Le Président demande aux membres d'approuver la programmation FACÉ 2016 présentée en annexe.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. Adhésion au service de médecine préventive du CDG 60

Le Président sollicite l'autorisation pour adhérer au service de « conseil en prévention des risques au travail » afin notamment de pouvoir faire passer les visites médicales du travail au personnel.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

7. Prolongation de l'emploi non-permanent pour Accroissement Temporaire d'Activité

Considérant la charge de travail, le Président propose de prolonger d'une durée de 4 mois l'emploi d'Assistante administrative.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

8. Questions diverses

Monsieur DENNEL demande au Président si un groupe de travail peut-être créé pour étudier les difficultés rencontrées quant à l'installation des coffrets REMBT (armoires destinées à l'exploitation du réseau basse-tension pour la distribution et les branchements) :

1. Selon les secteurs les ABF demandent l'encastrement de ces coffrets publics. Dans ce cas, SICAE OISE demande soit la mise en place d'une servitude, soit l'engagement par délibération de la commune à prendre en charge l'éventuel déplacement ultérieur du coffret en cas de demande du propriétaire.
Qui plus est, le non encastrement des REMBT peut poser problème sur des trottoirs de petites largeurs.
2. La création de nouveaux branchements (à la charge du pétitionnaire) peut entraîner la mise en œuvre d'un coffret REMBT (public) qui est facturé à la commune.

Le Président répond que ces sujets méritent en effet d'être analysés et la création d'un groupe de travail devra effectivement être proposé dans le futur SEZEO.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 30.

Le Président,
Olivier FERREIRA

